

SOCIÉTÉ • ÉTAT ISLAMIQUE

Les djihadistes français détenus en Irak devraient commencer à être jugés à partir de dimanche

Une cinquantaine de combattants français du groupe Etat islamique encourent la peine de mort en Irak. Leurs avocats dénoncent un « déni de justice » et demandent leur rapatriement afin qu'ils soient jugés en France.

Par Soren Seelow

Depuis un peu plus d'un an, 47 djihadistes français, discrètement transférés en Irak en juillet 2025 de la prison de Derik, en Syrie, où ils avaient été capturés, croupissent dans les cellules de la prison centrale d'Al-Karkh, à Bagdad, dans l'attente de leurs procès pour leur appartenance au groupe État islamique (EI). Début 2026, deux jeunes majeurs – qui étaient mineurs au moment des faits – les y ont rejoints. Ces derniers mois, les avocats français de 25 d'entre eux ont multiplié les recours pour tenter de les faire rapatrier en France afin d'y être jugés, en vain.

Mercredi 16 septembre, ces avocats ont été alertés par la sœur d'un de ces détenus que leurs procès allaient s'ouvrir à partir du dimanche 20 septembre devant la cour pénale centrale de Bagdad. Les autorités irakiennes ne leur reconnaissant aucun droit dans la procédure locale, aucun avocat n'avait été informé officiellement. Ils ont donc demandé confirmation à la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, qui leur a confirmé, mercredi, par e-mail, la tenue imminente de ces procès : *« Nous avons été informés que des audiences concernant des ressortissants français pourraient avoir lieu à partir du 20 septembre 2026. »*

Cette accélération du calendrier judiciaire irakien coupe court à la requête envoyée par ces avocats devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), le 4 septembre, pour demander leur rapatriement. Dans un communiqué diffusé jeudi 17 septembre, M^{es} Matthieu Bagard, Baptiste Vachon, Marie Dosé, Victoire d'Humières et Pauline Gamba-Martini exhortent donc une nouvelle fois Paris à les rapatrier, *« afin de garantir que ces Français ne soient pas exposés à la peine de mort et victimes d'un déni de justice »*.

En 2019, 11 djihadistes français, incarcérés en Irak après une première vague de transfèrements en 2018, avaient en effet déjà été condamnés, au terme de procès expéditifs, à la peine capitale, automatique en Irak pour des faits de terrorisme, peine commuée depuis en prison à vie. Les avocats rappellent par ailleurs que, parmi la cinquantaine de Français qui doit être jugée à Bagdad, figurent trois jeunes majeurs, *« emmenés de force par leurs parents en Syrie lorsqu'ils étaient enfants »*.

« Torture »

Certains de ces avocats avaient été autorisés, après intervention de l'ambassade de France, à rendre visite à quelques détenus. *« Nous avons constaté les traitements inhumains et dégradants et les violences dont ils font l'objet. Nous avons également dénoncé aux autorités françaises la torture dont ils étaient victimes en Irak et le caractère arbitraire de ces procédures : nous n'avons pas accès au dossier, nous n'avons pas le droit de leur parler en*

dehors de la présence des autorités irakiennes et les avocats [irakiens] commis d'office qu'ils ont pu voir durant dix minutes les ont insultés devant leurs geôliers », écrivent-ils dans leur communiqué.

Les avocats soulignent par ailleurs que tant les autorités irakiennes que les associations de victimes du terrorisme en France souhaitent ces rapatriements. La position de certaines associations de victimes est cependant plus nuancée. Après les premières condamnations à mort par pendaison de six djihadistes français en Irak, fin mai 2019 – Kevin Gonot, Léonard Lopez, Salim Machou, Mustapha Merzoughi, Brahim Nejara et Karam El Harchaoui –, l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT) avait appelé à ce que leurs peines « *soient commuées en prison à vie* », ce qui avait été fait, probablement à la demande des autorités françaises.

L'AFVT avait également demandé que les djihadistes français soient jugés et condamnés « *dans le respect de leurs droits fondamentaux* » et qu'ils « *puissent être entendus par les autorités judiciaires françaises* », afin d'éclaircir les « *nombreuses zones d'ombre* » qui demeurent dans « *beaucoup de procédures d'attentats* ». Tous les djihadistes français détenus en Irak sont poursuivis par la justice antiterroriste française et visés par des mandats d'arrêt internationaux.

L'un des survivants du Bataclan, Arthur Dénouveaux, ancien président de l'association des victimes des attentats du 13-Novembre Life for Paris, dissoute le 13 novembre 2025, avait quant à lui appelé, dans une tribune au *Monde* en 2022, à rapatrier les femmes et les enfants de djihadistes détenus dans les camps syriens gérés par les forces kurdes, arguant notamment du fait que le pays était alors une « *zone de non-droit* ». Dans une autre tribune au *Monde*, en novembre 2024, signée avec plusieurs avocats de djihadistes déjà condamnés en Irak, il avait par ailleurs appelé à ce que ces derniers soient jugés en France.

Contacté par *Le Monde*, l'ancien président de Life for Paris précise cependant sa position concernant la situation en Irak, un pays souverain disposant d'un système judiciaire. À l'exception des jeunes majeurs, il estime que ces djihadistes doivent être jugés où ont été commis les crimes qui leur sont reprochés, quitte à être rejugés en France après leur condamnation. « *Notre priorité a toujours été de penser aux victimes locales de ces djihadistes*, explique-t-il. *Et donc, quand cela est possible, dans de bonnes conditions et sans aboutir à la peine de mort, de juger les auteurs majeurs au moment des faits au plus près des lieux des crimes. Et enfin de les rapatrier et de les juger en France si des juges français le demandent.* »

Soren Seelow